

# LE GEDA QU'EST CE QUE C'EST ?

Le GEDA 51 est une association loi 1901.

Le Groupement d'Employeurs pour le Développement Associatif de la Marne accompagne les associations adhérentes dans le recrutement de leurs salariés.

Le GEDA est un espace de mutualisation des compétences disponibles en matière de ressources permettant d'optimiser et de réduire les coûts.

Le GEDA permet aussi de vous libérer des procédures d'embauche et d'établissement des salaires et de toutes les autres formalités parfois compliquées à gérer pour une association.

L'Etat, Reims Métropole  
et le GEDA 51  
s'engagent pour la réussite des

## EMPLOIS D'AVENIR

GAGNANT  
GAGNANT  
GAGNANT

POUR LE GROUPEMENT EMPLOYEURS MARNE  
DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF DE LA

26 rue des Capucins  
51100 REIMS  
09 81 29 58 38  
geda51@orange.fr

[WWW.GEDA51.FR](http://WWW.GEDA51.FR)



# EMPLOIS D'AVENIR



## développez

L'EMPLOI DES JEUNES  
VOTRE ASSOCIATION

Le GEDA 51 vous accompagne en toute  
**SÉRÉNITÉ**  
et **SÉCURITÉ**  
avant, pendant et après !

# VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION DU TERRITOIRE DE REIMS MÉTROPOLE ?



VOUS SOUHAITEZ DÉVELOPPER  
VOTRE ASSOCIATION ET PERMETTRE À UN  
JEUNE D'ACCÉDER AU MONDE DU TRAVAIL ?  
LES EMPLOIS D'AVENIR SONT FAITS POUR VOUS !

Les emplois d'avenir : des avantages partagés

- Une expérience professionnelle enrichissante et reconnue.
- Une possibilité de formation qualifiante pour les jeunes.
- L'opportunité de développer votre association avec des coûts maîtrisés.
- L'opportunité de partager avec une autre association ou une collectivité locale.

## QUELS CRITÈRES DE RECRUTEMENT :

- Des jeunes de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans s'ils sont reconnus travailleurs handicapés),
- Sans diplôme ou titulaire d'un CAP/BEP,
- En recherche d'emploi,
- A titre exceptionnel jusqu'au niveau bac+3 (voir critères spécifiques).

Cette opération s'adresse aux associations de la métropole rémoise.  
**A noter :** le GEDA intervient aux conditions normales pour toute association marnaise.

Le GEDA 51  
vous accompagne en toute  
**SÉRÉNITÉ** et **SÉCURITÉ**  
avant, pendant et après !

## AVANT

- Démarches administratives prises en charge
- Sélection des profils
- Définition de la fiche de poste

## PENDANT

- Mise en place et suivi du plan de formation
- Suivi de l'emploi du jeune au sein de l'association
- Aide à la pérennisation de l'emploi

## APRÈS

- Evaluation et bilan